



...le rapport d'information

AMIS, ALLIÉS MAIS PAS ALIGNÉS¹

Pour des relations transatlantiques équilibrées

Rapport d'information n° N° 764 de M. Pascal ALLIZARD, Mme Hélène CONWAY-MOURET et M. André GATTOLIN au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

L'arrivée au pouvoir de Joe Biden en janvier 2021 avait suscité des attentes et interrogations quant à l'orientation de la politique étrangère américaine, après les soubresauts de l'ère Trump. Dix-huit mois plus tard, quelles ruptures et quelles continuités relève-t-on ? Comment évoluent les relations transatlantiques ? La guerre en Ukraine a manifestement rapproché les États-Unis de l'Europe, replaçant l'OTAN au centre du jeu et impliquant une coordination plus forte avec l'Union européenne. S'agit-il ou non d'un revirement stratégique de nature à remettre en cause la priorité que constitue pour Washington la rivalité avec la Chine ? Et quelles peuvent être les conséquences pour l'Union européenne, qui avait commencé à renforcer son autonomie stratégique ?

1. UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE AMÉRICAINE RENOUVELÉE MAIS DONT LES FONDAMENTAUX DEMEURENT LES MÊMES

1°) Un certain renouveau de la politique étrangère sous la présidence Biden

La politique étrangère de Donald Trump avait été marquée par un repli prononcé des États-Unis sur leurs intérêts nationaux (« *America first* »), une rupture brutale avec le multilatéralisme, la dénonciation d'engagements internationaux majeurs comme l'accord de Paris sur le climat et l'accord sur le nucléaire iranien et une défiance vis-à-vis des alliés traditionnels, notamment l'OTAN.

Prenant le contrepied de cette politique unilatérale, Joe Biden annonce vouloir restaurer le *leadership* des États-Unis au plan international et leur engagement en faveur du multilatéralisme et des valeurs libérales. Dès les premières semaines, il annonce le retour dans l'accord de Paris sur le climat, à l'Organisation mondiale de la Santé et au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Le rôle central de la diplomatie est rétabli. Les liens avec les alliances sont resserrés, notamment l'OTAN, alors que de nouvelles alliances sont lancées, notamment en Asie, comme le partenariat militaire et sécuritaire Aukus (avec le Royaume-Uni et l'Australie) et le Quad (avec l'Inde, l'Australie, le Japon), une plateforme de coopération ayant vocation à évoquer des sujets aussi divers que la santé (notamment les vaccins contre le Covid-19), les relations économiques, la définition des standards technologiques ou encore le changement climatique.

Enfin, Joe Biden veut s'appuyer sur les démocraties dans le monde pour défendre un modèle de gouvernement menacé à la fois à l'extérieur, par les régimes autoritaires, et à l'intérieur par la montée des populismes.

¹ D'après M. Hubert Védrine, avec son aimable autorisation.

2°) Des fondamentaux qui demeurent pourtant inchangés

Il existe pourtant des continuités avec les présidences depuis Barack Obama qui constituent en réalité des tendances de fond, appelées à perdurer.

La première est la **priorité accordée aux questions intérieures**, dans un pays qui a payé un lourd tribut sanitaire et économique au Covid-19. La politique étrangère passe au second plan et surtout doit être une « *politique étrangère pour les classes moyennes* », qui améliore de manière tangible la situation économique et l'emploi. Ceci explique la réticence de la présidence Biden à renouer avec le multilatéralisme commercial et l'OMC après des décennies de libéralisation des échanges ayant appauvri une partie de la société américaine.

La deuxième tendance de fond, étroitement liée à la première, est la poursuite d'un **mouvement de repli des États-Unis** et notamment de la volonté de « *mettre fin aux guerres sans fin* ». En effet, l'échec et le coût des interventions militaires en Irak et en Afghanistan, leur rejet dans l'opinion, imposent de **renoncer aux interventions militaires de longue durée**. C'est ainsi qu'est prise la décision, à l'été 2021, de retirer, de manière accélérée et sans concertation avec les Alliés, les troupes américaines présentes en Afghanistan, conformément au plan négocié par Donald Trump avec les Talibans. Le repli se lit aussi dans le **positionnement des États-Unis à l'égard du Moyen-Orient** qui, en dépit de l'alliance traditionnelle avec Israël, de la question de l'Iran et de l'engagement dans la coalition internationale contre Daech, semble désormais moins au cœur des priorités américaines. Il en est de même pour l'Afrique. Si les États-Unis souhaitent réaffirmer leur rôle sur la scène internationale, ils n'entendent pas redevenir le « gendarme du monde ».

En effet, il s'agit aussi pour eux de concentrer leurs ressources sur ce qui constitue la troisième tendance de fond : la **rivalité stratégique avec la Chine**. À ce sujet, la continuité avec la politique de Donald Trump est complète, Joe Biden ayant maintenu les nombreuses sanctions décidées par son prédécesseur. La compétition envisagée avec la Chine est globale : stratégique et militaire, économique et technologique (les États-Unis vont investir 117 milliards de dollars en 2022 dans la recherche et développement), mais aussi idéologique, les valeurs libérales et l'ordre international promu par les Alliés après la Seconde Guerre mondiale étant menacés par le révisionnisme chinois.

Les grandes orientations de la politique étrangère de l'administration Biden doivent se lire à travers le prisme de l'enjeu chinois. Ainsi, le réinvestissement des instances multilatérales vise à reconquérir le terrain laissé aux Chinois après quatre années de retrait américain sous la Présidence Trump. De même les alliances en Asie visent à contrer les ambitions de la Chine dans la région, l'objectif du Quad étant d'assurer un « Indo-Pacifique libre et ouvert ».

Dans ce contexte, la question de Taïwan est cruciale pour les États-Unis tant au plan géostratégique (la conquête de l'île par la Chine lui ouvrirait la voie à une possible domination sur le Pacifique) qu'au plan économique (pour l'approvisionnement américain en puces électroniques).

2. UN RAPPROCHEMENT AVEC L'EUROPE QUI NE DOIT PAS MASQUER CERTAINES AMBIVALENCES

1°) Sur la forme, de meilleures relations avec l'UE

Les relations entre les États-Unis et l'Union européenne se sont nettement améliorées. Après le Sommet du 15 juin 2021, plusieurs différends commerciaux, très envenimés, ont trouvé une solution, notamment celui sur le contentieux Airbus-Boeing et celui sur les importations d'aluminium et d'acier. Les États-Unis ont aussi renoncé à appliquer des

sanctions en réaction aux taxes nationales sur les services numériques, en contrepartie d'un accord international négocié au sein de l'OCDE pour taxer les multinationales.

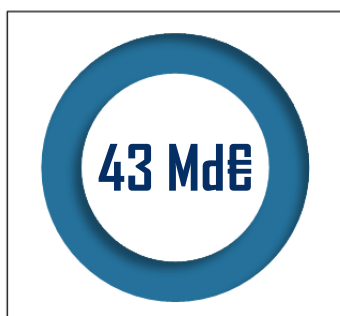
Cette dynamique positive a failli s'enrayer lors de **deux épisodes de tensions** à l'été 2021, le premier lié au **retrait précipité d'Afghanistan**, qui a mis nos voisins européens dans une situation inconfortable, le second à **l'annonce du partenariat Aukus** impliquant la dénonciation par l'Australie du fameux « contrat du siècle » français et qui a déclenché une crise diplomatique inédite entre Paris et Washington. Après une explication franche entre nos deux pays, cette crise a permis de relancer de la relation bilatérale. Elle a en effet débouché sur la mise en place d'un dialogue sur différents sujets sensibles de nos relations au plan national, mais aussi au plan européen dans le cadre du **Conseil du Commerce et des technologies (CCT)**, devenu un **outil privilégié de dialogue transatlantique**. En outre, elle a conduit à la reconnaissance par les États-Unis, dans la Déclaration de Rome du 29 octobre 2021, de la contribution de la défense européenne à la sécurité transatlantique.

Mais c'est surtout la guerre en Ukraine qui, depuis février dernier, a contribué à rapprocher les États-Unis et l'Union européenne, tant pour l'adoption et l'application d'un **régime de sanctions coordonnées d'une ampleur sans équivalent** que pour les échanges quotidiens rendus nécessaires par la gestion de la crise (ex : pour le transport logistique).

2°) Un réengagement significatif en Europe du fait de la guerre en Ukraine

L'agression russe contre l'Ukraine a aussi entraîné un **réengagement politique et militaire significatif des États-Unis sur le continent européen**, sans doute au-delà de ce qu'ils auraient imaginé. Ce réengagement s'effectue de deux manières :

- par un **soutien massif à l'Ukraine**, d'un montant total de 43 milliards d'euros, dont au moins la moitié d'aide militaire¹ ;
- par un **renforcement de la posture de l'OTAN**, pour dissuader la Russie, qui se traduit notamment par une hausse inédite depuis la fin de la Guerre froide du nombre de soldats américains en Europe (+20 000 hommes, soit un total de 100 000, à comparer cependant aux 305 000 soldats américains présents sur le sol européen en 1991) et l'appui aux mesures décidées lors du récent Sommet de Madrid de juin 2022, comme le renforcement des groupements tactiques multinationaux sur le flanc est.



D'aide engagée par les États-Unis pour l'Ukraine depuis février 2022



Soldats américains supplémentaires en Europe depuis février 2022

Cependant, les États-Unis ont **posé des limites à leur engagement** en veillant à ne pas se placer (ni à placer l'OTAN) dans une situation de co-belligérance et en déclarant vouloir éviter le risque d'escalade avec la Russie.

¹ 42,6 Mds€ au 1^{er} juillet 2022 selon la base de données *Ukraine Support Tracker* du Kiel Institute.

3°) Des relations malgré tout ambivalentes

► Une réticence à adhérer au projet de défense européenne malgré une demande récurrente de « partage du fardeau »

Les États-Unis continuent à plaider en faveur d'un « partage du fardeau », thème récurrent des relations transatlantiques. Il est vrai qu'à ce jour, seuls 9 des 30 pays membres de l'OTAN ont atteint les 2% du PIB consacrés à la défense. Pour autant, ils continuent à **se montrer réticents et sceptiques vis-à-vis du projet de défense européenne**, qui vise pourtant à répondre à cette exigence. Malgré la reconnaissance figurant dans la Déclaration de Rome et le début d'ouverture sur ce sujet dont feraient preuve certains responsables dans l'administration, **l'état d'esprit dominant, notamment au Pentagone et à l'OTAN**, est que l'effort de défense des Européens ne peut se concrétiser autrement que dans le cadre de l'OTAN et de préférence à travers l'achat de matériels américains. Les États-Unis vendent ainsi avec une grande facilité leurs armements à des alliés qui s'achètent en même temps une « garantie de sécurité ». **Entre 2007 et 2016, près de deux tiers des achats européens d'armes ont été effectués hors d'Europe**, principalement auprès des États-Unis. Leur concurrence exacerbée pour les contrats d'armement est très préjudiciable aux grands projets comme le SCAF et le MGCS et représente un obstacle majeur à la construction d'une défense européenne.

Considérant à tort ce projet comme concurrent de l'OTAN, les **États-Unis se montrent très méfiants à l'égard des initiatives européennes de défense** comme le Fonds européen de défense (FED), qu'ils soupçonnent de viser à leur restreindre l'accès au marché européen de défense et **qu'ils cherchent absolument à pénétrer**. C'est ainsi qu'ils ont obtenu récemment une perspective de coopération avec l'Agence européenne de défense (AED).

► Une approche de l'OTAN et de l'UE non dénuée d'arrière-pensées et qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de compétition avec la Chine

C'est particulièrement **explicite dans le cadre de l'OTAN**, où les États-Unis redoublent d'efforts depuis des mois pour que la Chine soit prise en compte comme une menace. Au final, si le nouveau concept stratégique de l'OTAN adopté lors du Sommet de Madrid renforce le langage sur la menace russe, il mentionne aussi pour la première fois la Chine et les défis qu'elle représente. Washington ne déconnecte pas la guerre qui se déroule en Ukraine de la rivalité stratégique avec la Chine mais lie au contraire étroitement les deux dossiers. Ainsi, le soutien des États-Unis à l'Ukraine se veut aussi un message vis-à-vis de Pékin et une mise en garde contre toute tentation de la Chine de s'en prendre à Taïwan.

De la même manière, l'intérêt porté par l'administration Biden aux institutions européennes pourrait être aussi lié à la **perspective de développer avec l'Union européenne des coopérations renforçant le positionnement américain face à la Chine**. Il s'agit d'une différence essentielle avec l'administration Trump qui privilégiait une approche unilatérale. L'administration Biden veut amener l'UE à former un front commun avec les États-Unis face à la Chine. Pour eux, le Conseil du Commerce et des Technologies doit surtout servir à faire pression sur Pékin et à **contrer l'influence économique chinoise**, notamment par une approche commune des normes et standards en matière de nouvelles technologies. Par ailleurs, les États-Unis s'impliquent particulièrement dans les dialogues avec l'UE sur l'Indopacifique et sur la Chine et se montrent désireux d'avancer dans la recherche de synergies entre l'initiative américaine « *Build back better for the world* » et l'initiative européenne « *Global gateway* » qui se présentent toutes deux comme des alternatives à l'initiative chinoise « *One Belt, one Road* ».

► Des déséquilibres et des tensions dans les relations économiques

Certes, les relations économiques entre l'UE et les États-Unis **sont particulièrement denses**, non seulement au plan commercial (42 % du commerce mondial), mais **plus encore en termes d'investissements directs étrangers** (60 % des IDE des États-Unis dans le monde, la même proportion pour l'Union européenne).

Cependant, **des tensions existent, liées notamment au protectionnisme**. Le marché américain reste difficile à pénétrer pour les entreprises européennes et la tendance se durcit, notamment pour **l'accès aux marchés publics**. Le **contrôle des exportations** constitue un autre sujet difficile, les réglementations extraterritoriales applicables (ITAR pour les matériels d'armement et EAR pour les biens à double usage) étant particulièrement pénalisantes pour les entreprises européennes et une source régulière de frictions avec la France.

Il faut aussi évoquer les **sanctions extraterritoriales**, qui tendent à empêcher des entreprises étrangères de commercer avec les pays qu'elles visent. Ces sanctions donnent lieu au paiement d'amendes très élevées en cas d'infractions (9 milliards de dollars pour la BNP en 2015), auxquelles s'ajoutent la perte d'opportunités commerciales et le coût croissant des dépenses de conformité, destinées à réduire l'exposition au risque.

De manière générale, **les lois extraterritoriales américaines**, qui permettent aux États-Unis de capter de l'information à l'étranger dans de nombreux domaines (économique, militaire et spatial, numérique...) sont une préoccupation pour les Européens.

3. RECOMMANDATIONS : RENFORCER LA PUISSANCE DE L'UNION EUROPÉENNE ET APPROFONDIR NOS COOPÉRATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

1°) L'UE doit continuer à s'affirmer comme puissance vis-à-vis des États-Unis

Plusieurs séquences récentes ont montré que lorsque l'UE se montre ferme et unie, lorsqu'elle s'affirme comme puissance politique, elle est prise au sérieux par les États-Unis. Elle doit continuer dans cette voie et défendre sa singularité et ses intérêts qui ne recouvrent pas exactement ceux de son allié américain.

► Se garder d'un alignement systématique sur les États-Unis en ce qui concerne la Chine

Bien sûr, l'UE ne peut rester totalement neutre car **elle partage avec les États-Unis des valeurs** (les droits fondamentaux, les libertés, la démocratie...) qu'elle doit défendre aux côtés de son allié.

Par ailleurs, **lorsque des convergences existent**, comme par exemple s'agissant des deux projets américain et européen alternatifs aux Nouvelles Routes de la Soie chinoises, **il faut en tenir compte et chercher à les articuler**.

L'Union européenne fait, il est vrai, l'objet de convoitise de la part de la Chine dont témoignent sa politique commerciale, son agressivité commerciale et sa politique d'influence à l'égard des États membres, en particulier à l'est et dans les Balkans (Format 17+1, devenu récemment 16+1).

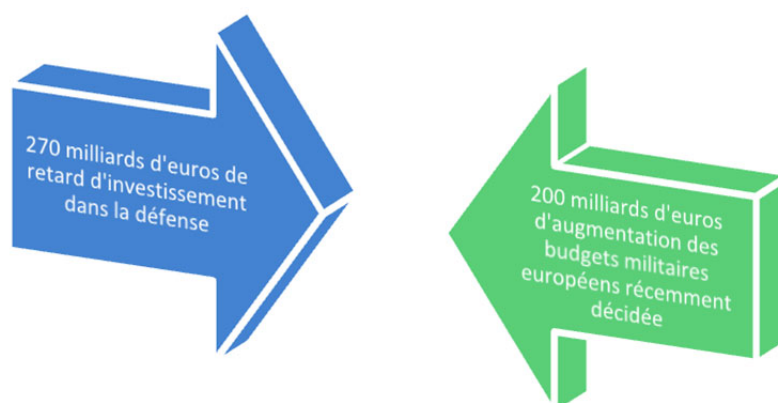
En revanche, l'Europe doit **se garder d'un alignement systématique sur la ligne américaine concernant la Chine** car elle n'a pas les mêmes intérêts économiques et géopolitiques et doit conserver une marge d'action autonome. Partenaire et concurrent économique majeur de la Chine, l'UE n'est sans doute pas prête à un découplage total avec celle-ci. L'Europe doit aussi garder une certaine distance pour pouvoir dialoguer, tant avec la Chine (notamment sur les enjeux globaux tels que le changement climatique, le

développement ou encore la non-prolifération nucléaire) qu'avec les pays ou régions du monde qui refusent de choisir un camp.

► **Accélérer la montée en puissance de la défense européenne.**

Des progrès importants ont été réalisés ces derniers mois, la guerre en Ukraine jouant comme un accélérateur. L'adoption de la Boussole stratégique le 21 mars dernier a été suivie de la présentation, le 18 mai 2022, du **plan sur les lacunes capacitaires de l'UE en matière de défense**.

Ce plan veut remédier au retard accumulé par les pays européens en matière d'investissement de défense (estimé à 270 milliards d'euros entre 2006 et 2020¹) et stimuler et structurer la BITD européenne en favorisant le regroupement des achats de défense et en soutenant l'innovation. **Nous saluons cette dynamique positive qui à notre sens doit continuer à être une priorité de l'agenda de souveraineté stratégique européenne.** L'enjeu est important : il s'agit **d'orienter l'augmentation des dépenses militaires récemment décidées par les États membres pour les prochaines années (de l'ordre de 200 milliards d'euros¹) dans un sens favorable à l'industrie de défense européenne** plutôt qu'à des achats d'armements américains sur étagère, qui n'aideraient pas celle-ci à se développer.



Dans cette perspective, nous recommandons particulièrement :

- de **sensibiliser nos partenaires européens les plus atlantistes** à cet enjeu et notamment **de maintenir un dialogue étroit avec l'Allemagne**, compte tenu de l'importance du budget qu'elle a prévu pour moderniser ses capacités militaires (100 milliards d'euros) et du caractère déterminant de sa participation aux grands projets capacitaires européens ;
- de **réaliser un travail d'explication et de conviction auprès de nos partenaires américains** et européens tendant à montrer, de la manière la plus concrète possible, que les efforts européens en matière de défense n'affaiblissent pas l'OTAN, mais la renforcent au contraire, les capacités militaires supplémentaires étant disponibles aussi bien pour l'OTAN que pour l'UE. En outre, il est dans l'intérêt des États-Unis que l'Europe soit dotée d'une capacité d'action propre pour intervenir sur des théâtres ou dans des situations où ceux-ci ne voudraient ou ne pourraient intervenir ;
- de chercher à convaincre Washington que les États européens ne peuvent augmenter leurs budgets de défense sans **en retirer des bénéfices pour leur industrie de défense** et qu'ils ont par ailleurs besoin d'une industrie de défense européenne solide pour se doter de capacités militaires robustes dans la durée ;

¹ Chiffres de la Communication conjointe de la Commission européenne et du Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères sur l'analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense, 18 mai 2022.

- de **renforcer la coopération OTAN-UE**, en vue d'une meilleure acceptation de la défense européenne par les États-Unis mais aussi dans un souci d'efficacité.

Il faut sans attendre **redoubler d'efforts en faveur de la défense européenne**. D'une certaine manière, **le réengagement actuel des États-Unis en Europe est une aubaine pour la défense européenne, un délai supplémentaire qui nous est donné pour nous organiser**. Car le temps est compté : il n'est pas sûr en effet que Washington puisse maintenir longtemps cet engagement à ce niveau, compte tenu de la priorité accordée à la menace chinoise et du risque politique d'un retour de la droite populiste au pouvoir.

► **Défendre plus fermement les intérêts économiques européens.**

En premier lieu, nous devons chercher à obtenir un **règlement définitif des différends commerciaux qui ont été temporairement gelés**, comme celui sur l'aluminium et l'acier.

En outre, nous devons **mieux nous défendre contre les sanctions économiques américaines** et leur application extraterritoriale, en complétant et surtout en utilisant les outils juridiques dont nous disposons ou dont nous sommes en train de nous doter. Pour cela, il nous faut **mener à bien la révision, prévue cette année, du règlement européen « de blocage » de 1996**, avec comme priorités une simplification des procédures et un meilleur accompagnement des entreprises visées, afin d'empêcher la transmission de données sensibles.

L'**«instrument anti-coercition»**, qui devrait être prochainement adopté dans le cadre de la nouvelle stratégie de politique commerciale européenne, devra, quant à lui, permettre à l'UE de répliquer, en tant que de besoin.

Par ailleurs, nous soulignons la nécessité **d'anticiper les conséquences du découplage entre les États-Unis et la Chine sur nos chaînes de valeur**. En effet, l'Europe pourrait à moyen terme voir ses exportations vers la Chine de produits comprenant des composants critiques d'origine américaine frappées de sanctions et réciproquement côté chinois, l'Europe se retrouvant ainsi prise en étau. Des stratégies de redéploiements doivent être étudiées.

Enfin, les rapporteurs recommandent d'engager une **vraie réflexion sur l'opportunité de faire de l'euro une monnaie internationale et numérique**. La Chine commence à **déployer sa monnaie numérique, le e-yuan**, à l'international, afin de réduire les transactions en dollars et à terme de le concurrencer et d'échapper au contrôle financier exercé par les États-Unis à travers le réseau de communications interbancaires Swift.



Promouvoir l'euro comme monnaie internationale nous permettrait, de la même manière, d'échapper à l'utilisation du dollar dans les transactions internationales, qui est pénalisante dans le contexte des sanctions extraterritoriales, mais aussi de réduire notre exposition aux perturbations sur les marchés financiers américains et à la volatilité des taux de change.

Il est urgent que l'Union européenne se saisisse du sujet et se dote d'une véritable stratégie monétaire internationale, incluant un volet numérique, si elle **ne veut pas que l'euro soit distancié à la fois par le dollar et par le yuan**.

2°) Poursuivre et d'approfondir notre dialogue et nos coopérations avec les États-Unis qui sont un partenaire essentiel de l'Union européenne

Une **coordination étroite** devra être poursuivie concernant la **guerre en Ukraine** pour évoquer des sujets tels que l'assistance économique, militaire et humanitaire, les sanctions contre la Russie ou encore la nécessaire mise en place d'une traçabilité des armes livrées.

Nous avons également besoin de **coopérer sur la gestion d'autres crises internationales ou régionales**, à commencer par le dossier sur le nucléaire iranien.

Par ailleurs, il est dans l'intérêt de l'UE, qui promeut des relations commerciales fondées sur des règles, d'**inciter les États-Unis à se réengager dans le multilatéralisme commercial** et à s'impliquer dans la réforme de l'OMC.

Enfin, nous devons approfondir et poursuivre nos coopérations. Nous pensons par exemple aux synergies qui se dessinent pour **développer la production de semi-conducteurs en Europe** et réduire sa forte dépendance à l'égard de la Chine, avec la **contribution déterminante d'entreprises américaines et taiwanaises.**

Le **Conseil du Commerce et des Technologies** doit nous permettre d'ajuster nos positions, réduire les divergences, déminer les potentiels contentieux dans des domaines sensibles (cybersécurité, régulation numérique...) et anticiper les enjeux technologiques futurs (5G, intelligence artificielle, informatique quantique...). Nous devons aussi poursuivre des **coopérations plus anciennes** comme la coopération spatiale, dont l'une des priorités est de garantir l'interopérabilité entre le futur système Galileo de l'UE et le GPS américain.

3°) Consolider la nouvelle dynamique de la relation franco-américaine

Les États-Unis sont un allié majeur de la France. Ils apportent une contribution déterminante à notre défense, tant au plan capacitaire qu'en opérations. L'appui américain à la France au Sahel est particulièrement précieux. La France est, de son côté, un **partenaire de référence pour les États-Unis**, de par son statut de puissance nucléaire, de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU et son rôle de catalyseur au plan européen. Elle est perçue comme un allié fiable et solide au plan militaire. Elle est cependant parfois suspectée de jouer sa propre partition et de chercher à affaiblir l'OTAN, notamment quand elle promeut « **l'autonomie stratégique** », **concept assez mal compris par les Américains**. Nous devons chercher à modifier cette perception qui nous dessert en insistant sur notre fort engagement envers l'OTAN et en montrant **de manière très concrète** qu'il est possible de soutenir à la fois celle-ci et la défense européenne.

Après la crise diplomatique provoquée par l'affaire Aukus, **la relation bilatérale entre la France et les États-Unis est repartie sur de bonnes bases**, les deux pays s'étant engagés, à travers la Déclaration conjointe de Rome, à tenir des consultations systématiques et approfondies sur toutes les politiques et initiatives ayant des implications stratégiques, à développer des coopérations dans des domaines stratégiques (énergies propres, espace, cybersécurité, technologies émergentes et commerce militaire) et à accroître leur coopération au Sahel.

Nous devons entretenir la **dynamique née de la mise en place des groupes de travail bilatéraux sur nos coopérations stratégiques**. Les attentes de la France sont particulièrement fortes en matière de commerce militaire, d'application des réglementations ITAR et EAR sur les matériels sensibles et de contrôle des investissements étrangers. Par ailleurs, nous devons développer davantage **nos échanges concernant l'interopérabilité entre le F35 et les autres avions de chasse**, notamment le Rafale, en faisant primer les intérêts opérationnels sur les considérations commerciales. En effet, **le maintien de l'interopérabilité avec les matériels américains** conditionne la capacité de la France à participer à des opérations avec nos alliés dans le futur et **doit absolument être préservée.**



Dans le domaine spatial, notre coopération avec les États-Unis, leader mondial au plan civil et militaire, est ancienne et fructueuse. De **nouvelles perspectives viennent d'être ouvertes avec la signature par la France, le 7 juin 2022, des accords Artemis**, par lesquels elle rejoint le programme américain d'exploration pacifique de l'Espace.

Nous encourageons la poursuite de notre coopération dans ce domaine, de même que dans d'autres tout aussi stratégiques comme en matière **d'innovation de défense**.

4°) Retisser des liens humains profonds avec les États-Unis





Face au constat d'une distanciation culturelle et d'un relâchement des liens humains entre les États-Unis et l'Europe, pour des raisons liées à la démographie, au renouvellement des générations, nous préconisons de **multiplier les échanges et les contacts et de favoriser aussi une meilleure acculturation des élites américaines à l'Europe**. Il ressort de nos auditions qu'un nombre croissant d'entre elles connaissent mal l'Europe et en particulier l'Union européenne et ses institutions, ce qui peut expliquer une tendance des États-Unis à privilégier parfois les relations bilatérales avec les États-membres.

Il faut encourager une **meilleure connaissance du fonctionnement de l'UE et de ses champs d'intervention** par l'administration américaine, les experts, les *think tanks*, grâce à des programmes d'échanges et de stages au niveau européen.

Les **échanges interparlementaires** peuvent aussi jouer un rôle et mériteraient d'être davantage développés, notamment au niveau des États membres, car ils constituent un canal privilégié pour clarifier des positions, confronter des opinions, corriger des idées reçues... Ils permettraient aussi aux parlementaires français (et européens) de mieux comprendre le processus complexe de la production de la politique étrangère américaine.

Nous devons **appuyer et valoriser les *thinks tanks* et les associations** qui, à l'instar du German Marshall Fund ou de la Commission Fullbright, encouragent le développement des échanges interpersonnels et le partage des idées et des valeurs.

Enfin, l'accent doit être mis davantage sur les **questions mémorielles pour revitaliser les liens historiques** qui unissent la France, l'Europe et les États-Unis.

	Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées http://www.senat.fr/commission/etr/index.html	
Christian Cambon Président de la commission Sénateur du Val-de-Marne (LR)		
Pascal Allizard Vice-Président de la commission Sénateur du Calvados (LR)	Hélène Conway-Mouret Secrétaire de la commission Sénatrice représentant les Français établis hors de France (SER)	
		André Gattolin Vice-Président de la commission Sénateur des Hauts-de- Seine (RDPI)